0830075F
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE ALPHONSE KARR
185 AVENUE VICTOR SERGENT
83705 ST RAPHAEL CEDEX
Tel : 0498113910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/11/2019
Réuni le : 06/12/2019
Sous la présidence de : Fabrice-Andre Escallier-Duront
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2019
Numéro de la DBM : 4
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

M. l'Adjoint Gestionnaire présente et commente le projet de Décision budgétaire modificative n°4 joint en annexe.
Il s'agit d'abonder le ALO pour faire face à une facture d'eau anormalement élevée.
Il s'agit ensuite d'ouvrir par sécurité des crédits supplémentaires au SRH.

Le projet de D.B.M n° 4 est adopté à l'unanimité

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Escallier-Duront
Prénom : Fabrice-Andre
Signé le: 09/12/2019 14:29:17

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.